

Le 30 juin 2017, à 21h00, le Premier Adjoint, en l'absence du Maire ouvre la séance, 8 conseillers sont présents, il excuse les conseillers absents dont 6 ont donné pouvoir, puis donne lecture du compte rendu de la dernière réunion, suivent les signatures.

Le Président de séance informe de l'ordre du jour

Attribution de compensation au Grand Figeac

L'attribution de compensation est le reflet des compétences transférées à l'intercommunalité.

Le montant est inchangé par rapport à 2016 et correspond à un reversement du Grand Figeac à la Commune à hauteur de 293 137 €

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de travaux sur voie communale

Le futur acquéreur de la parcelle D 1511 à Lacapelette propose, à ses frais, d'aménager l'accès et sollicite une autorisation officielle de la commune qui resterait propriétaire et gestionnaire de la voie ainsi améliorée. Cette portion de voie communale (VC 215) n'est actuellement pas accessible par un véhicule.

Le Conseil Municipal après discussion, donne un avis favorable de principe sous réserve d'un descriptif des travaux à entreprendre validé par le pétitionnaire et le Maire.

Il est rappelé qu'une conduite d'eau passe sur ce chemin, et que le nivellement de celui-ci et ne doit pas enfouir la conduite trop profondément.

Tlpe

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion par manque d'informations suffisantes pour être débattu.

Convention MICROBIB

Il s'agit de renouveler, la convention annuelle avec le fournisseur MICROBIB du logiciel de gestion de la bibliothèque. La convention annuelle prend effet le 01 août 2017

Emploi école

Le remplacement de l'employée partant en retraite est nécessaire avec un horaire revu en fonction des tâches assurées soit 16 h en moyenne sur l'année hors congés.

Le Conseil mandate le Maire pour créer cet emploi.

Restauration scolaire

Le conseil choisit à l'unanimité de retenir le CAT de l'Aiguille. Une convention sera mise au débat lors d'une prochaine séance.

Les Repas fournis par le CAT de L'aiguille sont en liaison froide. Les repas sont livrés tous les matins. La cuisine équipée de la salle des Jardins servira au réchauffage des repas, le réfectoire sera transféré dans les loges. Cette solution est sans investissement.

Rythmes scolaires

Le Premier Adjoint rappelle que suite à la publication du Décret portant modification des rythmes scolaires, la commission éducation a pris l'avis des parents d'élèves de l'école de Capdenac sous la forme d'un questionnaire. Le résultat est en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours, sans activités péri scolaires et ceci à la prochaine rentrée.

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte de l'avis des parents d'élèves et décide de solliciter un conseil d'école extraordinaire. Par la suite le Conseil Municipal prendra une décision finale lors d'une prochaine réunion.

Après un tour de table, le premier adjoint lève la séance à 22h45.